

L'Acre est une exonération de cotisations sociales accordée pour une durée déterminée.
Si vous demandez l'Acre, celle-ci sera considérée comme utilisée sur la période d'exonération, **même en l'absence de chiffre d'affaires** au cours de la période concernée.

Pour les auto-entrepreneurs, l'Acre consiste en l'application d'un taux réduit pour le calcul des cotisations et contributions sociales, jusqu'à la fin du 3^e trimestre civil suivant la date d'immatriculation.

La demande d'Acre doit être transmise dès la création d'activité.

Lorsque vous finalisez votre déclaration d'activité sur le Guichet unique, transmettez immédiatement la demande d'Acre à l'Urssaf sur autoentrepreneur.urssaf.fr.

En cas d'accord et de prise en compte de votre demande d'exonération Acre par l'Urssaf, une attestation sera disponible dans votre espace en ligne sur autoentrepreneur.urssaf.fr, rubrique « Mes attestations ».

1 - DÉCLARATION RELATIVE AU DEMANDEUR

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénoms :

Nationalité :

Sexe : M F

Date de naissance :

Format date : JJ/MM/AAAA

N° de Sécurité sociale du demandeur :

N° de téléphone :

Adresse mail :

Adresse domicile :

Ville :

Code postal :

Pays :

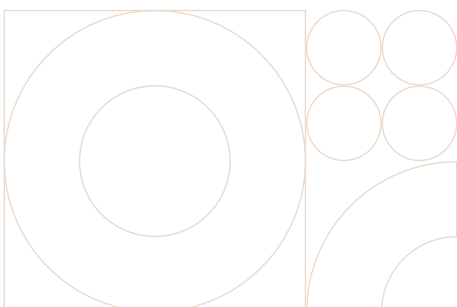
Pour les sociétés, dénomination sociale :

Personne sans domicile stable (Ambulant) :

Si oui, commune de l'activité principale :

Code postal :

Mineur émancipé autorisé à être commerçant par décision judiciaire.



2 - SITUATION DU DEMANDEUR

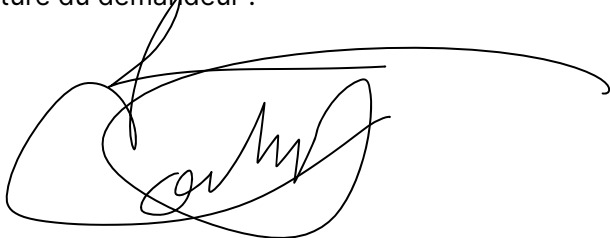
Situation du demandeur	Pièces justificatives à produire
Demandeur d'emploi indemnisé.	→ Notification d'ouverture de droit ou dernier titre de paiement.
Demandeur d'emploi non indemnisé inscrit à France Travail six mois au cours des dix-huit derniers mois.	→ Historique de l'inscription à France Travail.
Bénéficiaire du Revenu de solidarité active (RSA), ou de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS).	→ Attestation justifiant la qualité d'allocataire ou de bénéficiaire des aides mentionnées.
Jeune de 18 à 25 ans révolus.	→ Pièce d'identité attestant de la date de naissance.
Personne de moins de 30 ans non indemnisée (durée d'activité insuffisante pour l'ouverture de droits).	→ Pièce d'identité attestant de la date de naissance et attestation sur l'honneur de non indemnisation par le régime d'assurance chômage ou contrat de travail accompagné de toute pièce attestant de sa rupture.
Personne de moins de 30 ans reconnue handicapée.	→ Pièce d'identité attestant de la date de naissance et justificatif de reconnaissance de personne handicapée délivrée par la commission départementale des droits et de l'autonomie.
Salarié ou personne licenciée d'une entreprise en sauvegarde, redressement ou en liquidation judiciaire qui reprend l'activité de l'entreprise.	→ Copie du jugement d'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire ou à défaut une attestation du liquidateur, de l'administrateur judiciaire ou du juge commissaire.
Personne ayant conclu un Cape (contrat d'appui au projet d'entreprise ; mentionné à l'article L.127-1 du code de commerce), sous réserve qu'elle remplisse l'une des sept conditions prévues ci-dessus à la date de conclusion de ce contrat.	→ Copie du contrat d'appui au projet d'entreprise (Cape).
Personne créant une entreprise implantée au sein d'un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).	→ Justification de l'adresse de l'établissement où s'exerce l'activité dans le QPV.
Bénéficiaire de la Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PrePare).	→ Notification d'ouverture du droit à la prestation ou titre du dernier paiement.
Exercice de l'activité au sein d'une zone France ruralités revitalisation (ZFRR) ou d'une zone France ruralités revitalisation « plus » (ZFRR+)	→ Justification de l'adresse de l'établissement où s'exerce l'activité dans la ZFRR ou ZFRR+

3 - ATTESTATION SUR L'HONNEUR ET SIGNATURE

J'atteste sur l'honneur que l'Acre ne m'a pas été accordée au cours des 3 dernières années et que les renseignements ci-dessus sont exacts, sous peine des sanctions prévues par la loi.

Date : Format date : JJ/MM/AAAA

Signature du demandeur :



Les informations recueillies au moyen de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé dont la finalité est la gestion des demandes d'Acre. Il est mis en œuvre par l'Urssaf Caisse nationale et les Urssaf, responsables conjoints, sur la base de la mission d'intérêt public en application des dispositions de l'article L.131-6-4 du Code de la sécurité sociale. Les données traitées sont celles collectées via le formulaire et les pièces justificatives jointes à votre demande. Vos données seront conservées pour la durée nécessaire à l'accomplissement de la mission de service public de l'Urssaf. Elles seront accessibles uniquement par les personnes habilitées. Pour plus d'information, nous vous invitons à prendre connaissance des informations accessibles sur le site urssaf.fr, onglet « politique de confidentialité ». Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de limitation du traitement de vos données personnelles. Pour exercer vos droits, veuillez contacter la Déléguée à la protection des données par courrier électronique à l'adresse informatiqueetlibertes.acoss@acoss.fr. Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr)